

En pleine année de la biodiversité : Zizanie dans l'APNRD ?

Jusqu'à récemment tout portait à croire que le projet de l'APNRD, Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs, était sur la bonne voie. Le plan de gestion avait été adopté à l'unanimité par le comité et par l'Assemblée générale de l'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs. La Confédération par l'intermédiaire de son Office de l'environnement (OFEV) a octroyé une subvention de presque 600'000 CHF sur la base de ce plan de gestion. Selon nos informations il s'agit d'un projet, respectivement d'un plan de gestion, équilibré qui repose sur les critères du développement durable, à savoir l'économie, le social et l'environnement. Ce plan de gestion est bien évidemment aussi soutenu par les cantons et communes partenaires de l'APNRD. Il est le résultat de longues années de travail de commissions composées de gens de la région et de tous les milieux.

Si on prend en compte ce qui précède on peut comprendre notre étonnement d'apprendre les nouvelles difficultés et dissensions au sein de l'Association. Cet état de fait a été aussi largement diffusé par les médias.

Comme le Canton du Jura, les communes et la population sont parties prenantes de ce projet, nous prions le gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Est-ce que le gouvernement est au courant que le remaniement du projet tel que présenté par la nouvelle présidence est désapprouvé par les cantons partenaires de Neuchâtel et Berne ?
- 2) Sait-il que cette désapprobation est présentée d'une manière détaillée : Les représentants de ces deux cantons constatent que ce remaniement du projet n'est pas conforme, ou présente de grosses lacunes dans les domaines de conformité aux bases légales, d'objectifs et directives fixés par l'OFEV, de budget et par conséquent de financement, de la diversité des écosystèmes et de la protection des espèces, de la nature et du paysage ?
- 3) Est-ce qu'il sait que ces partenaires ont exprimé leur réserve quant à la conclusion de l'accord de collaboration inter-cantonal et qu'il est possible qu'ils suspendent leurs versements à l'Association ?
- 4) Est-ce que le gouvernement est conscient que les démissions d'un membre de longue date du bureau et d'un autre membre du comité sont non seulement dues à un désaccord sur la nouvelle orientation du projet, mais aussi aux nouvelles méthodes de gestion et de communication mises en place par la nouvelle présidence ?
- 5) Qu'est-ce que le gouvernement pense de la tentative d'éviction de l'actuel secrétaire général de l'APNRD, qui a un contrat jusqu'en 2011 et contre lequel il n'y a pas de griefs concernant son travail professionnel ? Quelles seraient les conséquences financières de cette possible éviction ? Est-il normal que le nouveau président propose déjà un candidat de son choix sans aucune mise au concours du poste et alors que le titulaire est toujours en fonction ?

- 6) Est-ce qu'il entend prendre des mesures pour que le projet du Parc Naturel Régional du Doubs respecte la législation, les directives et les principes du développement durable – d'ailleurs une notion bientôt inscrite dans la Constitution jurassienne ?
- 7) Est-ce que le gouvernement, qui a un rôle prépondérant dans ce projet, prévoit, avec l'aide des autres acteurs du projet, de chercher des solutions pour débloquer la situation ?
- 8) Envisage-t-il lui aussi de suspendre la participation financière cantonale jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit trouvée ?

Delémont, le 27 janvier 2010

Groupe CS-POP+VERTS
Hansjörg Ernst

Stammgen

R. H.
Hodas

##

pu P. Ernst
Bul

Y.-P. Hume